

In Extenso

ENTREPRENEZ L'AVENIR.

In Extenso IDF Audit
63 ter avenue Edouard Vaillant
CS 80137
92517 Boulogne Billancourt cedex

Tél. : 01 69 11 66 66
www.inextenso.fr

GLOBAL BIOENERGIES

Société Anonyme

5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

GLOBAL BIOENERGIES

Société Anonyme
5 rue Henri Desbrùères
91000 EVRY

Rapport du commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

À l'assemblée générale de la société GLOBAL BIOENERGIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société GLOBAL BIOENERGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Evry, le 16 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

In Extenso IDF Audit

Jean-Philippe FERY

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

GLOBAL BIOENERGIES

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	467 399	378 586	88 813	51 707
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	924 480	739 584	184 896	369 792
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	831 000	579 467	251 533	392 360
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 429 190	4 519 116	2 910 074	4 356 893
Autres immobilisations corporelles	651 176	486 066	165 109	184 680
Immobilisations en cours	77 227		77 227	271 854
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	2 160 000	1 302 937	857 063	2 110 000
Créances rattachées à participations	1 573 109	1 573 109		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	341 030		341 030	1 546 018
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	14 454 611	9 578 866	4 875 745	9 283 304
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	1 531 328	910 272	621 056	2 462 837
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	2 241 779	2 241 779	0	187 753
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	65 677	46 120	19 556	111 749
Autres créances	2 236 318	26 927	2 209 391	3 563 100
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	200 066	6 770	193 296	252 850
Disponibilités	11 288 001		11 288 001	7 937 640
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	378 302		378 302	300 154
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 941 471	3 231 869	14 709 602	14 816 083
TOTAL ACTIF GENERAL	32 396 082	12 810 735	19 585 347	24 099 387
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- COMPTE DE RESULTAT -

GLOBAL BIOENERGIES

du 01/01/2023 au 31/12/2023

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens	2 233 037		2 233 037	252 725
Production vendue - services	1 046 813		1 046 813	475 315
Chiffre d'affaires net	3 279 850		3 279 850	728 040
Production stockée			1 529 532	-118 474
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 467 682	932 066
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 436 538	231 856
Autres produits			1 463	8 538
Total des produits d'exploitation I (1)			8 715 064	1 782 026
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			305 182	358 597
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			2 292 227	-1 778 952
Autres achats et charges externes (3)			7 024 152	9 983 696
Impôts, taxes et versements assimilés			59 107	58 546
Salaires et traitements			3 201 866	3 020 251
Charges sociales			1 351 873	1 255 609
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			2 002 661	723 447
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...			2 736 400	1 304 724
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			101 380	85 859
Total des charges d'exploitations II (2)			19 074 848	15 011 776
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-10 359 784	-13 229 751
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			74 538	32 373
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			193 348	5 315
Reprises sur provisions et transferts de charges			157 989	218 857
Différences positives de change			81	595
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			425 956	257 141

- COMPTE DE RESULTAT -

GLOBAL BIOENERGIES

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 580 378	77 300
Intérêts et charges assimilées (6)	123 160	121 763
Différences négatives de change	161	3 255
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	1 703 699	202 318
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-1 277 743	54 823
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-11 637 527	-13 174 928
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 839	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	185 611	64 976
Reprises sur provisions et transferts de charges	45 295	
Total des produits Exceptionnels VI	233 745	64 976
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	267 571	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	65 867	166 160
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		39 414
Total des charges exceptionnelles VII	333 438	205 574
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-99 693	-140 599
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-1 169 995	-1 447 404
BENEFICE OU PERTE	-10 567 224	-11 868 122
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

ANNEXE COMPTABLE

GLOBAL BIOENERGIES

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice arrêtée le 31 décembre 2023,

- dont le total est de 19 585 347 Euros
- et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -10 567 224 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Sauf exception, les données sont indiquées en k€.

Table des matières

1. Préambule	7
2. Evénements significatifs de l'exercice	7
3. Principes, règles et méthodes comptables	8
4. Informations relatives au bilan	12
5. Informations relatives au compte de résultat.....	20
6. Autres informations	24

1. Préambule

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Elle est destinée à compléter et à commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat relatifs à l'exercice, de telle manière que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de l'exercice financière et du résultat de la société.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 05/03/2024.

2. Evénements significatifs de l'exercice

- En février 2023, le processus de vote pour la certification ASTM du carburant d'aviation durable de Global Bioenergies a débuté ;
- En février 2023, Global Bioenergies a annoncé le succès du premier volet de la collaboration avec Shell et la signature d'une extension du contrat ;
- En mars 2023, Global Bioenergies a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 7,5 millions d'euros ;
- En mars 2023, un financement de 6,2 millions d'euros a été attribué par l'ADEME au projet Prénidem mené par Global Bioenergies ;
- En mars 2023, Global Bioenergies a annoncé le résultat de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dont la souscription s'est déroulée du 10 au 24 mars 2023 avec une levée de 5,6 millions d'euros ;
- En mars 2023, Global Bioenergies a lancé son deuxième ingrédient cosmétique : l'Isonaturane ®16 ;
- En juin 2023, la technologie SAF de Global Bioenergies a reçu la certification ASTM ;
- En juillet 2023, Global Bioenergies a annoncé revoir ses ambitions industrielles à la hausse et a décidé d'ajuster sa feuille de route pour se concentrer dès à présent sur un projet d'usine de plus grande capacité de production que l'usine ViaViridia ;
- En octobre 2023, l'Etat français a accordé 16,4 millions d'euros à Global Bioenergies pour la construction de la première usine au monde d'isobutène biosourcé ;
- En octobre 2023, Global Bioenergies a été récompensé par l'organisme de notation EcoVadis pour son engagement RSE ;
- En octobre 2023, Global Bioenergies a annoncé la nomination de Martin Stephan au poste de Chief Business Officer ;
- En décembre 2023, Global Bioenergies a précisé le calendrier de construction de sa nouvelle usine d'isobutène biosourcé pour la cosmétique.

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Continuité de l'exploitation

La Société estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois à partir de la date d'arrêté des comptes grâce, notamment, à sa trésorerie au 31/12/2023, au versement du crédit impôt recherche relatif à l'exercice 2023 et aux produits issus de subvention.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels	1 à 5 ans
- Constructions sur sol d'autrui	1 à 10 ans
- Matériel de recherche	3 à 5 ans
- Matériel informatique	3 et 5 ans
- Mobilier	10 ans
- Agencements	10 ans

Frais de recherche et développement

La SA Global Bioenergies a choisi de comptabiliser les frais de recherche et développement en charges, et n'a donc pas opté pour l'inscription à l'actif de ses frais de recherche et développement.

Mali de fusion de la société Syngip BV

Une mali technique a été comptabilisé à l'occasion de la fusion de Syngip BV en juillet 2020.

Ce mali technique correspond à la valeur des frais de développement engagés par la société Syngip.

Il est amorti suivant le mode linéaire sur une période de 5 ans.

Titres de participations et créances rattachées

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition, de telle sorte que les titres de participation ne peuvent figurer au bilan pour une valeur supérieure à leur valeur actuelle. Cette dernière correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les créances rattachées à des participations sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

Autres immobilisations financières

Les actions propres sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

Les dépôts de garantie figurent dans les immobilisations financières. Si leur recouvrement s'avère compromis, une dépréciation est constatée.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient avec application de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Cette provision est égale à la différence entre la valeur brute (déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation du stock.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode premier entré, premier sorti. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Lors de l'acquisition d'un actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Provision pour risque et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Aides à l'innovation

Les aides à l'innovation sont rapportées au résultat en fonction des dépenses engagées sur l'exercice et dans la limite du montant total des dépenses prévues au budget.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel, significatif ou de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

4. Informations relatives au bilan

Immobilisations incorporelles

Eléments	31/12/2022	Augment.	Diminution	31/12/2023
Logiciels et site internet	410	57		467
Mali technique	924			924
Immobilisations incorporelles brutes	1 335	57	0	1 392
Amortissements	913	205		1 118
Dépréciations	0			0
Immobilisations incorporelles nettes	421	-148	0	274

Immobilisations corporelles

Eléments	31/12/2022	Augment.	Diminution	31/12/2023
Constructions	830	1		831
Matériel de recherche	7 282	153	6	7 429
Agencements	336	11		347
Matériel informatique	224	25		249
Mobilier	54	2		56
Immobilisations en cours	272	164	359	77
Immobilisations corporelles brutes	8 997	356	-365	8 989
Amortissements	3 792	1798	-5	5 585
Dépréciations	0			0
Immobilisations corporelles nettes	5 206	-1 442	-360	3 404

Immobilisations financières

Eléments	31/12/2022	Augment.	Dimin.	31/12/2023
Dépôts et cautionnements	1 546	8	1 213	341
Participations	2 160			2 160
Créances rattachées à des participations	1 599		26	1 573
Immobilisations financières brutes	5 305	8	1 239	4 073
Dépréciations	1 649	1 253	26	2 876
Immobilisations financières nettes	3 656	-1 245	1 213	1 197

Détail des filiales et participations

Eléments	Valeurs brutes 31/12/2022	Acq. ou augmentation de capital.	Cession/ Liquidation	Valeurs brutes 31/12/2023
IBN ONE	2 100			2 100
IBN TWO	25			25
Global bioenergie GMBH	25			25
Viaviridia	10			10
Total participations	2 160	0	0	2 160

Tableau des dépréciations des créances liées au groupe

Eléments	Dépréciation 31/12/2022	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Dépréciation 31/12/2023
IBN TWO	0			0
GBE GMBH	0	45		45
Viaviridia	0	28		28
Créances ratt. IBN TWO	15	4		19
Créances ratt. GBE GMBH	1 584		30	1 554
Total créances	1 599	77	30	1 646

Stocks

Eléments	Net	Brut	Dépréciation	Net
	31/12/2022	31/12/2023		31/12/2023
IBN / C8 Alcènes	98	384	217	166
C12 / C16 Alcènes	316	222	222	0
IDD/IHD qualité cosmétique	202	52	52	0
Sirop de DMA	701	134	71	64
C12 / C16 Alcanes	792	348	348	0
Matières consommables	353	391	0	391
Produits finis	188	2 242	2 242	0
Total	2 651	3 773	3 152	621

Créances clients et autres créances

Eléments	Brut	Dépréciation	Net	< 1 an	< 5 ans
	31/12/2023		31/12/2023		
Clients	66	46	20	20	
Créances sociales et personnel	31		31	31	
Créances fiscales	1 519		1 519	1 519	
Autres créances	687	27	660	660	
Charges constatées d'avance	378		378	378	
Total	2 681	73	2 608	2 608	0

Les charges constatées d'avance concernent exclusivement des opérations liées à l'exploitation de l'exercice suivant. Elles sont toutes à moins d'un an.

Détails des autres créances :

Eléments	Brut 31/12/2023	Dépréciation	Net 31/12/2023
Compte courant IBN ONE	4	0	4
Compte courant Viaviridia	27	27	0
Fournisseurs débiteurs	4	0	4
Produits à recevoir	567		567
Autres créances	85		85
Total	687	27	660

Disponibilités et placements

Le total des disponibilités au 31 décembre 2023 est de 11 488k€ répartis de la façon suivante :

- Comptes courants : 1 578 k€
- Comptes à terme : 9 664 k€
- VMP : 200 k€
- Intérêts courus à recevoir : 46 k€

Variation des capitaux propres

Situation nette au	31 décembre 2022	5 373
Augmentation de capital		157
Augmentation de la prime d'émission et d'apport		6 377
Emission de BSA		
Distribution de dividendes		
Subventions d'investissement		2 296
Résultat		-10 567
Situation nette au	31 décembre 2023	3 636

Provisions pour risques

Eléments	31/12/2022	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	31/12/2023
Prov. risques (clients, salariés)				0
Prov. pour charges	45	12	45	11
Autres prov. risques	347	182	17	512
Total provisions	392	194	62	523

Une provision de 512k€ a été comptabilisée afin de couvrir les dettes (retranchées des disponibilités) de Global Bioenergies GmbH en cours et à venir (à hauteur de 504k€) et de IBN TWO (à hauteur de 8k€).

La provision pour charge vise à couvrir les cotisations sociales liées aux actions gratuites.

Avances conditionnées (hors intérêts courus)

Eléments	31/12/2022	Augment.	Diminution	31/12/2023
ADEME-ISOPROD	4 578	1 144		5 722
PRENIDEM	0	266		266
ARIANA	0	1 642		1 642
Total	4 578	3 052	0	7 630

Emprunts

Eléments	31/12/2022	Augment.	Diminution	31/12/2023
PGE	6 000	25	1 426	4 599
Bpifrance PTZ	30		30	0
Bpifrance (prêt Leuna)	140		140	0
Total	6 170	25	1 596	4 599

Prêts Garantis par l'Etat

La société a bénéficié de trois prêts garantis par l'Etat :

- Un PGE de 1 000 k€ consenti par la BNP versé en décembre 2020
- Un PGE de 3 900 k€ consenti par la Société Générale versé en décembre 2020
- Un PGE de 1 100 k€ consenti par BPI versé en janvier 2021.

Ces PGE étaient initialement remboursables en une seule fois à la date anniversaire de versement. Cependant, au cours du deuxième semestre de l'année 2021, la société a obtenu l'accord de chacune des banques pour définir un nouvel échéancier de remboursement étalé sur une durée de 5 ans, et dont les premiers remboursements ont débuté en 2023.

Dettes

Eléments	Valeur brute	< 1 an	> à 1 an < 5 ans	> 5 ans
Etablissement de crédits	4 599	1 502	3 096	
Intérêts courus sur emprunts	222	7	215	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 344	2 344		
Factures non parvenues	75	75		
Dettes sociales et personnel	533	533		
Dettes fiscales	23	23		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	7 796	4 485	3 311	0

Autres dettes

Au 31/12/2022, les autres dettes correspondaient principalement aux fonds de garanties et fonds à reverser liées aux aides et subventions reçues. Avec la clôture des principaux projets de subvention, ces dettes ont été soldées.

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2023
Subvention à recevoir	542
Dégrèvement CFE	25
Factures à établir	16
Intérêts sur compte courant	
Intérêts sur compte à terme	
Total	583

Les produits à recevoir relatifs aux subventions concernent les projets suivants :

Projet d'innovation concerné	Montant
Prénidem	423
Sweetwood	119
Total	542

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75
Dettes fiscales et sociales	348
Total	423

Tableau des filiales et participations

Dénomination	Capital	Q.P détenue	Val. Brute des titres	Prêts, avances consenties nets	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres y compris résultat	Divid. recus	Val. Nette titres	Cautions données	Résultat
Filiales					
GBE GMBH Leuna, Allemagne	25 -2 076	100% 0	25 0	0 0	0 -117
IBN Two Leuna, Allemagne	25 -8	100% 0	25 0	0 0	0 -3
IBN One Evry, France	4 200 1 714	50% 0	2 100 857	4 0	0 293
VIAVIRIDIA Paris, France	10 -14	100% 0	10 0	0 0	0 -24

5. Informations relatives au compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé sur l'exercice arrêté le 31 décembre 2023 :

- De vente d'Isonaturane™ 12,
- De prestations de services,
- De chiffre d'affaires généré par la marque de maquillage LAST™,
- De la refacturation aux filiales de certains coûts,
- De la refacturation de frais d'hébergement à une société tierce,
- De facturations diverses.

La répartition géographique est la suivante :

En K€	France	Etranger	Total	Total
			31/12/2023	31/12/2022
Ventes de biens	2 183	50	2 233	253
Prestations de services	0	894	894	306
Refacturation aux filiales	61	0	61	61
Frais d'hébergement	57	0	57	79
Facturations diverses	24	10	34	29
Total	2 325	954	3 280	728

Personnel

Charges de personnel	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	3 202	3 020
Charges sociales	1 352	1 256
Total	4 554	4 276

Effectif moyen	31/12/2023
Cadres	35
Non cadres	11
Total	46

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges

	31/12/2023	31/12/2022
Transfert de charges	13	32
Reprises de provisions pour dépréciation des stocks	1 395	200
Reprises dépréciations clients	28	
Total	1 437	232

Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements	2 003	723
Dotations dépréciations clients	74	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	2 662	1 305
Total	4 739	2 028

Autres charges

Les autres charges correspondent essentiellement aux redevances relatives à l'exploitation de brevets pour 60K€ et des jetons de présences pour 31.5K€.

Résultat financier

Eléments	31/12/2023	31/12/2022
Gains de change	0	1
Produits de placement	75	32
Reprise dépréciation éléments financiers	158	219
Autres produits financiers	193	5
Total produits	426	257
Pertes de change	0	3
Intérêts des emprunts	123	122
Provisions pour risques financiers	1 580	77
Total charges	1 704	202
Résultat financier	-1 278	55

Résultat exceptionnel

Eléments	31/12/2023	31/12/2022
Quote-part des subventions virées	167	37
Produit cession actif	4	0
Bonis rachat actions propres	15	28
Reprise dépréciation provisions	45	0
Autres produits except.	3	
Total produits	234	65
Charges exceptionnelles de gestion	268	0
Dépréciations et provisions	0	39
Valeur éléments actif cédés	1	16
Malis rachat actions propres	65	150
Total charges	333	206
Résultat exceptionnel	-100	-141

Les charges exceptionnelles de gestion incluent la sortie de l'actif d'immobilisations en cours.

Crédit d'impôt recherche

La SA Global Bioenergies a engagé au cours de l'exercice arrêtée au 31 décembre 2023 des dépenses nettes de subventions consommées rentrant dans le champ d'application du Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 3 993 k€, générant un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant s'élevant à 1 198 k€. Un reliquat de 28 k€ relatif au CIR 2022, non-remboursé par l'administration, a été constaté en moins du CIR.

6. Autres informations

Aides à l'innovation perçues

Optisochem

Au cours de l'exercice 2017, il a été signé une convention de subvention entre Bio Based Industries Joint Undertaking, la SA Global Bioenergies et 5 autres partenaires dans le cadre d'un projet de subvention européen H2020 dénommé « Optisochem ».

La SA Global Bioenergies est coordinatrice du projet Optisochem. A ce titre, elle a perçu la somme de 9,4 m€ au 31 décembre 2023, répartie ainsi :

- Montant réparti entre les différents partenaires (en dehors du groupe Global Bioenergies) : 3,8 m€
- Montant perçu pour le Groupe : 5,6 m€.

Au second semestre 2023, GBE SA a perçu le solde du projet. Après reversement aux partenaires et extourne du produit à recevoir qui avait été comptabilisé sur les exercices précédents, un produit complémentaire de 1,2 m€ a été comptabilisé.

Au 31 décembre 2023, le projet est clôturé.

Rewofuel

Au cours de l'exercice 2018, il a été signé une convention de subvention entre l'Union Européenne, la SA Global Bioenergies et de nombreuses institutions académiques et groupes industriels à travers l'Europe dans le cadre d'un projet de subvention européen H2020 dénommé « Rewofuel ».

La SA Global Bioenergies est coordinatrice du projet Rewofuel. A ce titre, elle a perçu la somme de 13,8 m€ sur la période, répartie ainsi :

- Montant à partager entre les différents partenaires (en dehors du groupe Global Bioenergies) : 7,8 m€
- Montant perçu pour le Groupe : 6,0 m€

Le projet a pris fin au 30 juin 2022. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2022 s'élevait à 5,0 m€, soit un montant supérieur au budget initialement approuvé par la Commission. Après dépôt du dossier final, la Commission a pris en compte l'intégralité des dépenses engagées, entraînant la comptabilisation d'un produit complémentaire de 0,5 m€. L'encaissement du solde de subvention est intervenu au cours du premier semestre 2023. Le Groupe Global Bioenergies a encaissé 2,0 m€ : 0,8 m€ à reverser aux partenaires et 1,2 m€ pour le Groupe Global Bioenergies, dont 0,8 m€ sur la SA.

Au 31 décembre 2023, la totalité des sommes à reverser aux partenaires a été reversée. Le projet est donc clôturé.

Sweetwood

Au cours de l'exercice 2018, il a été signé une convention de subvention entre l'Union Européenne, la SA Global Bioenergies et de nombreuses institutions académiques et groupes industriels à travers l'Europe dans le cadre d'un projet de subvention européen H2020 dénommé « Sweetwood ».

La SA Global Bioenergies a perçu une avance d'un montant de 0,8 m€ sur la période. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2022 s'élève à 1,8 m€. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2022 étant supérieur au montant total des dépenses éligibles sur le projet compte tenu d'un montant de subventionnement de 70%, un produit à recevoir de 0,5 m€ a été comptabilisé correspondant au maximum de subvention restant à encaisser. Un versement de 0,3 m€ a été reçu par Global Bioenergies SA au premier semestre 2023. Au 31 décembre 2023, il reste donc un produit à recevoir de 0,1 m€.

Prénidem

Au cours de l'exercice 2023, il a été signé une convention de subvention entre l'ADEME et Global Bioenergies SA dans le cadre d'un projet de subvention dénommé Prénidem mettant en oeuvre la voie de production dite "deux-étapes". Ce projet mené et piloté par Global Bioenergies SA est réalisé avec deux partenaires de la société : Ajinomoto Foods Europe et ARD. Elle s'étend sur 3 ans : du 01/09/2022 au 01/09/2025.

Un montant de 6,2 millions d'euros a été attribué par l'ADEME pour l'ensemble du projet dont 4,4 millions d'euros pour Global Bioenergies SA.

Lors du second semestre 2023, Global Bioenergies SA a reçu un acompte de l'ADEME correspondant à 15% du montant total du projet soit 0,7 m€ : 0,3 m€ d'avance remboursable et 0,4 m€ de subvention. Le produit de subvention calculé sur l'exercice 2023 étant de 0,8 m€, un produit à recevoir de 0,4 m€ a été comptabilisé.

Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres

Le Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 12^e résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2021 a décidé du renouvellement d'une ligne de financement en fonds propres à travers l'émission de 2 490 000 bons de souscription d'actions, chacun permettant l'émission d'une action nouvelle en cas d'exercice.

Les actions sont émises sur la base du plus petit cours de bourse moyen pondéré par les volumes des deux jours de bourse précédant chaque émission, diminué d'une décote de 5%.

Au 31 décembre 2023, 539 000 BSA ont été exercés, entraînant un versement total de 1 895 800€ répartis en 26 950 € de capital et 1 868 850 € de prime d'émission.

Attribution de BSPCE – BSA – BEA – Actions Gratuites

Plans d'attribution	Bons à exercer ou Actions Gratuites à émettre au 31/12/2023	Nombre d'actions correspondantes	Date butoir d'exercice
BSA A01-2014	8 000	8 000	07/01/2024
BSA 07-2014	3 000	3 000	02/07/2024
BSPCE A07-2014	6 200	6 200	02/07/2024
BSPCE B07-2014	1 500	1 500	02/07/2024
BSA A01-2015	6 000	6 000	12/01/2025
BSA B01-2015	750	750	12/01/2025
BSPCE A01-2015	6 991	6 991	12/01/2025
BSPCE B01-2015	14 819	14 819	12/01/2025
BSPCE A10-2015	7 500	7 500	13/10/2025
BSPCE B10-2015	4 955	4 955	13/10/2025
BSA A10-2015	400	400	13/10/2025
BSA B10-2015	1 000	1 000	13/10/2025
BSPCE A02-2016	30 000	30 000	15/02/2026
BSA A09-2016	1 300	1 300	21/09/2026
BSA B09-2016	3 000	3 000	21/09/2026
BSPCE 09-2016	15 200	15 200	21/09/2026
BSA 02-2017	1 500	1 500	21/02/2027
BSPCE A09-2017	5 334	5 334	28/09/2027
BSPCE B09-2017	2 000	2 000	28/09/2027
BSA 09-2017	2 000	2 000	28/09/2027
BSA 04-2019	20 000	20 000	17/04/2029
BSA 09-2020	16 666	16 666	16/09/2030
BSPCE 04-2021	198 500	198 500	18/04/2031
BSPCE B06-2021	75 000	75 000	17/06/2031
BSPCE 09-2021	10 000	10 000	26/09/2031
AGA JAN 2022	19 696	19 696	Non applicable
BSPCE A03-2022	135 000	135 000	01/03/2032
BSPCE B03-2022	75 000	75 000	01/03/2032
BSPCE C03-2022	8 000	8 000	17/04/2029
BSPCE D03-2022	6 000	6 000	16/09/2030
BSPCE E03-2022	10 000	10 000	16/09/2030
Nvx BSPCE 09-21	6 000	6 000	26/09/2031
BSPCE 06-2022	16 000	16 000	01/06/2032
BSA III KEPLER	1 951 000	1 951 000	08/11/2024
AGA JAN 2023	18 750	18 750	Non applicable
BSPCE 01-2023	57 500	57 500	16/01/2033
AGA AVR 2023	45 262	45 262	Non applicable
BSPCE 10-2023	1 000 000	1 000 000	10/10/2033
TOTAL	3 789 823	3 789 823	

Evolution du capital social

Le capital social de la SA Global Bioenergies à la clôture de chaque exercice a été le suivant :

	31/12/2020	30/06/2021	31/12/21	30/06/22
Capital social en euros	506.615,55	554.843,55	743.284.65	743.284.65
Nb des actions ordinaires existantes	10.132.311	11.096.871	14.865.693	14.865.693
	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2023	
Capital social en euros	749 430	904 943	906 443	
Nb des actions ordinaires existantes	14 988 606	18 098 861	18 128 860	

Actions propres

L'Assemblée Générale du 12 mai 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achats d'actions de la société. Cette autorisation a été systématiquement renouvelée annuellement depuis 2012, le dernier renouvellement datant du 11 novembre 2022. Ces achats d'actions pourront être effectués aux fins de favoriser la liquidité des titres de la société, dans la limite de 10 % du capital social de la société à la date de réalisation des achats.

Au 31 décembre 2023, depuis la souscription du contrat de liquidité intervenue lors de l'introduction en Bourse, la SA Global Bioenergies a versé la somme de 500 000 €. La répartition est la suivante :

- 11 427 actions propres représentant 0,06% du total des titres en circulation pour une valeur d'acquisition de 22 765,07 €
- Compte de liquidités pour 16 691,75€

Convention de licence

Convention SOF

Le 13 février 2009, la SA Global Bioenergies a signé une convention de licence exclusive d'un brevet moyennant le versement de redevances trimestrielles.

En juin 2021 (avec date d'effet 1er juillet 2021), la SA Global Bioenergies a pris acte de l'interruption de cette collaboration, mettant fin au paiement de ces redevances fixes.

Le contrat prévoit également le paiement de redevances complémentaires sur l'exploitation directe et indirecte des demandes de brevet d'un montant maximal de 5% du chiffre d'affaires. Cette obligation contractuelle se poursuit toujours à date.

Le 8 juillet 2011, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un nouveau contrat de licence, pour lequel la redevance est annuelle.

Ce contrat prévoit que le montant de la redevance à verser s'élève annuellement à la plus élevée des sommes suivantes : 120.000 € ou 10 % du chiffre d'affaires indirect.

Le 20 février 2020, un avenant à ce contrat de licence a été signé, ramenant la redevance annuelle à une somme de 20 040 € à compter du 08 juillet 2020.

Au 31 décembre 2023, la redevance annuelle s'est élevée à la somme de 20 040 €. Une redevance complémentaire de 31 485 € a été comptabilisée.

Déficit fiscal reportable

La SA Global Bioenergies dispose au 31 décembre 2023 d'un déficit fiscal reportable pour un montant de 150 109 313€

Ce déficit fiscal est reportable en avant sans limite de durée, et imputable sur les bénéfices fiscaux futurs dans la limite par année civile de 1 000 000 € plus 50 % de la somme comprise entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal avant imputation de l'exercice.

Honoraires Commissaire aux Comptes

En application des articles R 123-198 et R 233-14 du Code de commerce, les honoraires du Commissaire aux comptes relatifs aux prestations sur 2023 se décomposent de la façon suivante :

- dus au titre de la mission légale : 40 574 € HT,
- dus au titre des Services autres que la certification des comptes : 15 600 € HT.

Engagements Hors Bilan

Eléments	31/12/2023
Nantissement créances	
Nantissement fonds de commerce	
Nantissement sur matériel	
Nantissement sur titres	
Engagement crédit-bail	
Autres engagements donnés	695
Total engagements donnés	695

Engagements de retraite

Le montant des engagements pour indemnités de départ à la retraite est au 31 décembre 2023 de 44 126€ et n'a pas fait l'objet d'un enregistrement comptable.

L'engagement a été calculé sur l'ensemble du personnel avec les paramètres suivants :

- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %
- Age de départ prévu : 64 ans
- Taux de rotation : 1 %
- Taux de mortalité : TV88/90

Montant des rémunérations allouées aux organes d'administration, de direction et de surveillance,

Ces informations ne sont pas fournies lorsqu'elles permettent d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes (PCG art. 833-17).